

Mise en contexte face au Programme de gains sonores de GNL Québec

GNL Québec a confirmé le 10 février 2020 le déploiement d'une Charte d'engagements environnementaux pour la protection des mammifères marins. Cette Charte est destinée à guider les actions de l'entreprise en matière de gestion des risques possibles de ses activités sur les mammifères marins du Saguenay et du Saint-Laurent, particulièrement du béluga du Saint-Laurent.

L'initiative est notamment appuyée par une enveloppe de 5 M\$ destinée à soutenir la réalisation de mesures et d'actions concrètes permettant de réduire l'empreinte sonore subaquatique des usagers du fjord du Saguenay, notamment grâce à son Programme de gains sonores (PGS).

La Charte d'engagement, développée par GNL Québec en concertation avec la firme spécialisée Hemmera, s'ajoute aux mesures d'atténuation et aux engagements déjà pris par l'entreprise, notamment dans son étude d'impact environnemental, afin de réduire l'impact potentiel de ses activités sur les mammifères marins du Saguenay et du Saint-Laurent.

Par souci de cohérence, la Charte repose sur 4 piliers directement inspirés des 4 axes stratégiques contenus dans la proposition de Plan d'action 2019 pour réduire le bruit autour du béluga du gouvernement du Canada, soit :

- L'avancement du savoir scientifique et des innovations technologiques;
- L'adoption des meilleures pratiques;
- La sensibilisation;
- La concertation avec les acteurs du milieu.

Programme de gains sonores

La Charte d'engagement de GNL Québec contient un Programme de gains sonores (PGS), une des mesures phares de la démarche. À travers ce programme, GNL Québec compte soutenir des mesures et des actions concrètes permettant de réduire le bruit sous-marin dans le fjord du Saguenay. À titre d'exemple, le programme pourrait appuyer financièrement une entreprise de navigation qui voudrait acquérir des moteurs moins bruyants et plus performants.

Pour déterminer impartialement, de manière crédible et transparente les projets, mesures et initiatives soutenus dans le cadre du PGS, la gestion de ce programme a été confiée à Hemmera qui agira en tant que facilitateur et gestionnaire externe. Le facilitateur agira de manière indépendante et sera chargé de l'évaluation des demandes reçues dans le cadre du programme via un Comité de sélection et de révision des initiatives regroupant divers partenaires du milieu.